

Innovation, Mode et Propriété intellectuelle

Colloque comparatif et interdisciplinaire

Institut Français de la Mode, Paris (France)

36, Quai d'Austerlitz, Paris, France

3 Décembre 2016

Organisé par :

- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay) (France)
- Me Viviane Azard, Bardehle Pagenberg (France)
- Bond University (Australie)
- Me Violet Atkinson, 'Cronin litigation' (Australie)

Avec le soutien de :

- L'Institut Français de la Mode
- Maus Frères (Lacoste-Gant-Aigle)
- La Région Ile de France
- L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (laboratoire Dante)
- La Bond University (Australie)

Ce colloque a pour objectif de réfléchir aux meilleurs moyens juridiques permettant de protéger la création sans étouffer l'innovation dans le domaine de la mode. Il réunit des juristes, chercheurs en sciences sociales, et différents acteurs du secteur de la mode. Les participants débattront du rôle et l'importance de la propriété intellectuelle en procédant à un examen comparatif des lois pertinentes, afin d'évaluer son influence et son importance dans différents environnements socio-économiques et culturels.

9h15 – Session d'ouverture et de bienvenue

9h30 – Remarques introductives

- Marie Malaurie-Vignal, Professeur agrégée à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay) (France)
- Viviane Azard, Avocat au barreau de Paris, Bardehle Pagenberg (France)

9h45 – Le processus de création

Présidé par : Alain Girardet

Intervenants :

- Emilie Hammen, Professeur Associé à l'Institut Français de la Mode (France) : Mode et processus créatifs, les sources d'inspiration des débuts de la haute couture à nos jours ; le rôle du créateur et ses évolutions.
- Aude Rafine-Maetz, consultant en marketing et développement de collection, dirigeante de la société ARM Conseil (France) : Les différentes étapes du processus créatif au sein des Maisons de luxe.
- Benjamin Simmenauer, Professeur associé à l'Institut Français de la Mode (France). Les deux impératifs de la création de mode : exigence d'originalité et adéquation aux tendances.
- Zeeger Vink, Directeur Propriété Intellectuelle de Maus Frères (Lacoste-Gant-Aigle) : Accompagner la création au sein des Maisons de mode ; comment organiser la protection, quand intervenir et jusqu'où peut-on aller.

10h45 – Débats

11h – Pause

11h15 – L'économie de la mode

Présidé par : Catherine Palmer

Intervenants :

- David Zajtmann, Professeur à l'Institut Français de la Mode (France) : Stratégies et organisation de l'industrie de la mode.
- Hervé Dumez, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École polytechnique, directeur de l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (UMR 9217), directeur du Centre de Recherche en Gestion de l'École polytechnique : Propriété intellectuelle dans le secteur de la mode, un point de vue économique et gestionnaire.

11h50 – Débats

12h15 – La propriété intellectuelle appliquée au secteur de la mode à l'aune de la jurisprudence

Présidé par : David Zajtmann

Intervenants :

- Alain Girardet, Conseiller à la Cour de cassation (France) : L'originalité et le caractère individuel dans le secteur de la mode.
- Brad Spitz, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, YS avocats (France). Protection de la mode par le droit d'auteur : 10 ans de jurisprudence française passée au peigne fin.
-

12h45 – Débats

13h – Déjeuner

14h30 – Innovation et propriété intellectuelle, la controverse : les droits de propriété intellectuelle favorisent-ils ou nuisent-ils à la créativité dans le secteur de la mode ?

Présidé par : Hervé Dumez

Intervenants :

- Christopher Sprigman, Professor, New York University School of Law, Co-Director, Engelberg Center on Innovation Law and Policy (USA) : La controverse au regard du droit américain.
- Viviane Azard, Avocat au Barreau de Paris, Bardehle Pagenberg (France) : la controverse au regard du droit français.
- Marie Malaurie-Vignal, Professeur agrégée à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay) (France) : la controverse au regard du droit français.
- William van Caenegem, Professeur à Bond University (Australie) : la controverse au regard du droit australien.
- Violet Atkinson, Avocat, 'Cronin litigation' (Australie) : la controverse au regard du droit australien.
- Représentant de l'office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle(EUIPO) : la controverse au regard du droit des dessins et modèles
- Catherine Palmer, Directrice juridique du Groupe Joseph (Grande-Bretagne) : la controverse à l'aune de la pratique des maisons de mode.

Avec la participation de Célia Zolynski, Professeur agrégée à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris Saclay) et de Mélanie Clément-Fontaine, Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et directrice du laboratoire de droit des affaires et des nouvelles technologies (Dante).

16h – Débats

17h – Remarques conclusives

- Dominique Jacomet, Directeur général de l'Institut Français de la Mode (France)
- William van Caenegem, Professeur à Bond University (Australie)
- Violet Atkinson, Avocat, 'Cronin litigation' (Australie)

